



Direction de la sécurité

Kramgasse 20
3011 Berne
+41 31 633 47 23
info.dse@be.ch
www.be.ch/dse

Florian Hirte
+41 31 633 47 71
florian.hirte@be.ch

Direction de la sécurité, Kramgasse 20, 3011 Berne

Participants à la procédure de consultation
(selon liste ci-jointe)

Votre référence:

Berne, le 19 mars 2020

Notre référence: 2019.POMSVSA.216

Classification: non classifié

Loi sur l'imposition des véhicules routiers (LIV)

Madame, Monsieur,

Par arrêté du 18 mars 2020, le Conseil-exécutif a habilité la Direction de la sécurité à soumettre la révision de la loi sur l'imposition des véhicules routiers (LIV) à la procédure de consultation. Les principaux éléments du projet sont les suivants:

- Mise en œuvre de la motion 171-2018 Trüssel, en lien avec
 - une taxe sur la circulation routière plus écologique,
 - une baisse des impôts pour les personnes physiques, compensée par des recettes supplémentaires provenant de la taxe sur la circulation routière.

Les documents soumis à la consultation sont publiés sur Internet à l'adresse www.be.ch/consultations.

Vous voudrez bien envoyer votre avis avant le 19 juin 2020 par la poste à l'adresse Direction de la sécurité, Kramgasse 20, 3011 Berne ou, de préférence, par courriel à l'adresse politischesgeschaefte.sid@be.ch. Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

En vous remerciant de votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Philippe Müller
Directeur de la sécurité

Annexes

- Projet de loi et rapport
- Tableau pour les prises de position
- Liste des destinataires